

Info Seniors : refuser les abus

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Refuser les abus

Les personnes âgées sont souvent victimes d'abus de pouvoir de leur entourage. Comment réagir pour faire valoir ses droits? Info Seniors vous fournit des pistes pour rétablir le dialogue entre générations.

«On m'empêche de voir mon petit-fils. Que faire?»

M^{me} C., Prilly

Réponse: Que cela soit exprimé d'emblée clairement: empêcher une personne d'avoir des contacts avec un membre de sa famille, notamment ses enfants, frères, sœurs, parents relève de la maltraitance.

Bien entendu, il peut exister des situations où il se justifie que des personnes se voient limiter ou interdire des contacts avec un membre de leur famille, notamment un jeune, pour des raisons de protection. Mais en dehors des situations où il est ainsi nécessaire de protéger l'enfant, le fait d'empêcher un parent proche de nourrir des relations bienveillantes avec lui peut être considéré comme un abus. Parmi les formes les plus courantes d'abus, citons ceux de nature financière (captation de revenu, de fortune ou d'héritage), physique (rudolement, coups, restriction de la liberté de déplacement) et psychologique

(dénigrement, apitoiement, menaces, vexations). L'empêchement de voir un petit-fils dans un cadre de relation ordinaire appartient à cette dernière catégorie, car cela témoigne d'une contrainte susceptible de provoquer une importante frustration affective. Les personnes qui se trouvent victimes d'abus restent souvent silencieuses; elles craignent des représailles, elles ont peur d'être abandonnées ou placées de force. Plus immédiatement, elles ont peur qu'on leur reproche de ne pas vouloir comprendre, de vouloir dénoncer, de vouloir faire encore plus de mal et que leurs difficultés soient non seulement persistantes, mais qu'elles empirent. Face aux abus ou à la négligence, nous recommandons de briser le mur du silence, ce qui signifie exprimer la légitimité de son besoin d'être respecté. Il est bon d'exprimer ce besoin de respect vis-à-vis des abuseurs ou, si cela est trop difficile, auprès de personnes de confiance, qui sauront rester discrètes.

Nous vous proposons quelques adresses où vous pourrez solliciter une écoute attentive, des conseils ou un appui face aux difficultés de relation au sein de la famille, en particulier sur les enjeux entre grands-parents, parents et enfants:

Allô-parents, tél. 022/733 22 00, Service Parents-Information, tél. 032/725 56 46, Association jeunesse et parents conseils, tél. 021/312 83 55, Service de protection de la jeunesse (SPJ), tél. 021/316 53 53, Pro Senectute Vaud, service information et action sociale, tél. 021/646 17 21.

Le site Internet «Vieillir sans violence» constitue une précieuse référence:

<http://www.fep.umontreal.ca/violence/>

Les Mots sont des fenêtres, par Marshall B. Rosenberg, éditions Jouvence, 1999.

INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement «Généralisations»,
case postale 2633, 1002 Lausanne,
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

